
COMMUNIQUÉ

Source : Supremex Inc.

Contact : Gilles Cyr, CPA, CA
Président et chef de la direction
(514) 595-0555

SUPREMEX INC: RÉSULTATS DU PREMIER TRIMESTRE DE 2013 ET DÉCLARATION D'UN DIVIDENDE

- BAIIA DE 7,0 MILLIONS \$, AVANT LE GAIN NON MONÉTAIRE DE 2,8 MILLIONS \$ LIÉ AUX AMENDEMENTS DES RÉGIMES DE RETRAITE, COMPARATIVEMENT À 6,3 MILLIONS \$ AU PREMIER TRIMESTRE DE 2012
- DÉCLARATION D'UN DIVIDENDE DE 0,03 \$ PAR ACTION LE 6 MAI 2013

Montréal (Québec), le 6 mai 2013 – Supremex Inc., le plus grand fournisseur canadien d'enveloppes standards et sur mesure (TSX : SXP), a annoncé aujourd'hui ses résultats du premier trimestre terminé le 31 mars 2013.

Au cours du premier trimestre de 2013, les produits d'exploitation de Supremex se sont élevés à 33,7 millions \$ comparativement à 35,6 millions \$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2012, soit une diminution de 1,9 million \$ ou 5,4 %. La diminution des produits d'exploitation est principalement due à la baisse du nombre d'unités vendues au Canada contrebalancée partiellement par l'effet positif du changement dans la composition des produits. Les produits d'exploitation tirés des ventes au Canada ont diminué de 1,5 million \$ ou 4,7 %, passant de 32,4 millions \$ à 30,9 millions \$, tandis que les produits tirés des ventes aux États-Unis ont diminué de 0,4 million \$ ou 13,1 %, passant de 3,2 millions \$ à 2,8 millions \$.

La diminution des produits d'exploitation tirés des ventes au Canada découle d'une baisse de 8,0 % des unités vendues contrebalancée partiellement par l'effet positif du changement dans la composition des produits. La baisse du nombre d'unités vendues s'est ressentie principalement dans les marchés des revendeurs nationaux, des marchands de papier et des sociétés canadiennes importantes. La diminution des produits tirés des ventes aux États-Unis découle d'une baisse de 4,4 % des unités vendues combinée à l'effet négatif du changement dans la composition des produits. La diminution du nombre d'unités vendues s'est ressentie principalement dans le marché du publipostage.

Le BAIIA au premier trimestre de 2013 s'est élevé à 9,8 millions \$ comparativement à 6,3 millions \$ pour la période équivalente de 2012, ce qui représente une hausse de 3,5 millions \$ ou 54,9 %. La marge du BAIIA a été de 29,0 % comparativement à 17,7 % au premier trimestre de 2012. L'amélioration de la marge est attribuable à la mise en place de plusieurs mesures de réduction de coûts, incluant principalement les amendements des régimes de retraite à prestations déterminées contrebalancée partiellement par l'impact de la réduction du volume de ventes. Les amendements aux régimes de retraite prévoient entre autres la réduction des prestations de retraite anticipé et des prestations de rattachement, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013, pour certains membres, ayant dégagé un gain non monétaire et non récurrent de 2,8 millions \$ et la conversion, pour le service futur, des régimes à prestations déterminées en régimes à cotisations déterminées depuis le 1^{er} juillet 2012 pour une économie de 0,5 million \$.

Le résultat net du premier trimestre de 2013 sont de 4,8 millions \$ ou 0,16 \$ par action comparativement à 2,5 millions \$ ou 0,08 \$ par action pour la période équivalente de 2012, soit une hausse de 2,3 millions \$.

Des flux de trésorerie de 0,9 million \$ ont été utilisés par les activités d'exploitation durant le premier trimestre de 2013 comparativement à des flux de trésorerie générés de 1,1 million \$ pour la période équivalente de l'an dernier.

«Je suis heureux des résultats pour les trois premiers mois de 2013. De toute évidence, nos initiatives de réduction des coûts portent fruits et contribuent à assurer que l'entreprise est viable en dépit de la baisse continue de demande pour nos produits», a déclaré Gilles Cyr, président et chef de la direction de Supremex.

« La baisse s'est poursuivie au cours du dernier trimestre, mais à un rythme plus lent. Tenant compte du fait que nous avons eu trois jours de moins de travail, la baisse du nombre d'unités vendues au Canada n'aurait été que d'environ 3,5 %. Nous éprouvons toujours un déclin dans les transactions de courrier commercial de grand volume, tout en remarquant une hausse d'activités dans nos produits d'enveloppes spécialisées. Ces produits à valeur ajoutée attirent de meilleurs prix que les enveloppes plus traditionnelles ce qui explique l'augmentation de nos prix de vente moyen. Enfin, bien qu'il s'agisse d'un élément hors trésorerie, je suis heureux de constater la réduction importante de notre obligation au titre des prestations de retraite constituées, qui a réduit de plus de 9 100 000 \$ au dernier trimestre, compte tenu principalement du bon rendement sur les actifs durant cette période et des récents amendements. Bien que toujours une grande préoccupation, ces réductions rendent la situation plus supportable pour Supremex», de conclure M. Cyr.

Le conseil d'administration a déclaré aujourd'hui un dividende trimestriel de 0,03 \$ par action, payable le 14 juin 2013 aux porteurs inscrits à la fermeture des bureaux le 31 mai 2013. Ce dividende est considéré comme un dividende « déterminé » pour l'application de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et toute loi provinciale analogue.

La Société a reçu, le 25 mars 2013, de son principal actionnaire, Clarke Inc., une proposition non contraignante d'acquérir toutes les actions de Supremex dont il n'est pas déjà propriétaire au prix de 1,20 \$ au comptant par action. Clarke détient actuellement environ 45,2 % des actions de Supremex émises et en circulation. Le conseil d'administration de Supremex a créé un comité spécial formé d'administrateurs indépendants qu'il a chargé d'examiner les modalités de la proposition non contraignante de Clarke et de présenter une recommandation à cet égard au conseil d'administration.

Énoncés prospectifs

Le présent communiqué contient des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables, notamment des énoncés concernant les prévisions du BAIIA, le rendement futur de Supremex et des énoncés semblables sur les résultats, les circonstances, le rendement ou les attentes futurs prévus. Un énoncé est prospectif lorsqu'il repose sur les connaissances et attentes actuelles de Supremex pour présenter une prévision quant à l'avenir. Les énoncés prospectifs peuvent contenir des expressions comme *prévoir, présumer, croire, devoir, viser, avoir l'intention de, pouvoir, entendre et chercher à*, éventuellement employées au futur ou au conditionnel. Ces énoncés sont fondés sur les hypothèses, attentes et estimations actuelles de la direction à propos de la croissance, des résultats opérationnels, du rendement, des perspectives et occasions futures de l'entreprise, de la conjoncture économique canadienne et de la capacité de l'entreprise d'attirer et de conserver des clients. L'information prospective est fondée sur les estimations, les attentes et les hypothèses actuelles de la direction ainsi que sur l'information disponible pour Supremex à la date du présent communiqué.

Les énoncés prospectifs sont assujettis à certains risques et incertitudes et ne devraient pas être lus comme étant des garanties de résultats ou de rendements futurs, et les résultats réels pourraient différer de manière importante des conclusions, prévisions ou projections dans ces énoncés prospectifs. Ces risques, incertitudes et autres facteurs comprennent les suivants : les cycles économiques, les fonds disponibles, le déclin de la consommation d'enveloppes, l'augmentation de la concurrence, la fluctuation des taux de change, l'augmentation du coût des matières premières, les risques de crédit liés aux créances clients, l'augmentation du financement des régimes de retraite, les lacunes des services postaux, la fluctuation des taux d'intérêt et le risque potentiel de litige. Les hypothèses, attentes, estimations, risques et incertitudes sont abordés tout au long du rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2012, notamment, à la rubrique « Facteurs de risque ». Par conséquent, nous ne pouvons garantir que les énoncés prospectifs se concrétiseront. Les lecteurs ne devraient pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs.

Les états financiers ainsi que le rapport de gestion sont disponibles sur les sites www.sedar.com et www.supremex.com.

Définition du BAIIA et des mesures non conformes aux IFRS

Le « BAIIA » désigne le résultat avant frais de financement, impôts sur le résultat, amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et (gain) perte à la cession d'immobilisations corporelles.

Le BAIIA ne constitue pas une mesure de rendement reconnue selon les IFRS et n'a pas de signification normalisée prescrite par les IFRS. Par conséquent, le BAIIA peut ne pas être comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Les investisseurs sont avisés que le BAIIA ne doit pas être considéré comme une mesure de remplacement du résultat net établi selon les IFRS comme indicateur de la performance de la Société.

À propos de Supremex

Supremex Inc. est le plus grand fabricant et distributeur d'une vaste gamme d'enveloppes génériques et personnalisées et de produits connexes au Canada. Avec des installations manufacturières dans six provinces, Supremex est le seul fabricant national d'enveloppes au Canada et compte environ 550 employés. Cette présence nationale lui permet de fabriquer des produits en réponse aux exigences de grands clients nationaux, comme d'importantes sociétés canadiennes, des revendeurs nationaux et des organismes publics, de même que des marchands de papier et des fournisseurs de processus et de solutions.

Supremex**Rapprochement du BAIIA au Résultat net
(non vérifié)**

	Période de trois mois terminée le 31 mars 2013	Période de trois mois terminée le 31 mars 2012 ⁽¹⁾
Résultat net de la période	4 754 594	2 484 133
Plus (moins) :		
Amortissement des immobilisations corporelles	985 819	845 326
Amortissement des immobilisations incorporelles	1 540 975	1 540 975
Gain (perte) à la cession d'immobilisations corporelles	(8 910)	9 469
Frais de financement	824 405	463 016
Impôts sur le résultat	1 668 522	959 621
BAIIA	9 765 405	6 302 540

⁽¹⁾ Redressé suite à l'adoption de la nouvelle norme comptable IAS 19 *Avantages du personnel* tel que décrit dans la note 2 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour la période de trois mois close le 31 mars 2013.